

# OPEN AIRS

Mai 2024

# ENGAGÉS

**CHARTRE**

des organisateurs  
au parc de la Cerisaie

 VILLE DE  
**LYON** | 4<sup>e</sup>



# PRÉAM BULE

Appelés communément “open air”, on désigne par ce terme des événements culturels gratuits en plein air qui rassemblent entre 500 et 4500 personnes autour de créations de jeunes artistes contemporain·es de la scène francophone. Principalement tournés vers les musiques actuelles, ces événements rassemblent des habitant·es issu·es de générations et de milieux sociaux divers et contribuent à créer du lien social tout en décroissant les publics. Élaborée collectivement, cette charte exprime les engagements de l'ensemble des organisateurs d'open air organisés à la Croix-Rousse, au parc de la Cerisaie.

Face aux enjeux écologiques, les acteurs culturels portent, au côté des pouvoirs publics, une responsabilité partagée. En effet, les open airs, de part leur popularité engagent des ressources et mènent des initiatives qui influent sur les modes de vie tant ils se trouvent à l'intersection d'enjeux économiques, sociaux, sociétaux, culturels et environnementaux.

Sachant les nombreux défis liés à la mobilité des artistes et des spectateurs, à la gestion des espaces naturels et aux conflits d'usages qui en découlent, ainsi qu'aux préoccupations de sécurité du public, de santé et de prévention des risques, ces événements sont particulièrement bien placés pour contribuer à transmettre aux générations futures un environnement écologiquement viable. Socialement équitable, juste et économiquement viable.

Ainsi pour mener à bien une programmation culturelle de qualité tout en tenant compte de leurs impacts, les structures “Everybody Trance, Association Infrason, Safar, Mad gone, High Budub, Orange Street, Graines Électroniques, Hidden Garden, Blackout” s'engagent aux côtés de la Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, à renforcer progressivement les pratiques vertueuses, en les adaptant aux réalités propres aux open airs.

# SOM MAIRE

## ARTICLE 1 **Entraide, inclusion et sécurité**

- 5 **Objectif n°1** - des espaces inclusifs
- 5 **Objectif n°2** - des événements attentifs aux VHSS ainsi qu'à toute forme d'attitudes oppressives ou discriminantes
- 6 **Objectif n°3** - une politique de prévention et de gestion des risques

## ARTICLE 2 **Redevabilité environnementale**

- 8 **Objectif n°4** - protection de la flore et de la faune
- 8 **Objectif n°5** - gestion responsable de l'eau et de l'énergie
- 8 **Objectif n°6** - promotion d'une alimentation responsable
- 8 **Objectif n°7** - promotion des mobilités douces
- 9 **Objectif n°8** - réduire, réutiliser et recycler les déchets
- 9 **Objectif n°9** - restituer les espaces naturels intacts

## ARTICLE 3 **Coopération et mutualisation**

- 11 **Objectif n°10** - s'engager dans une logique de mutualisations et coopérations



## ARTICLE 1

---

# Entraide, inclusion et sécurité

---

### **Objectif n°1 - des espaces inclusifs**

Installés dans un parc classé de la Ville de Lyon, un espace public très fréquenté, les Opens-Airs de la Cerisaie seront conçus pour inclure tout·es les lyonnais·es de 7 à 77 ans. L'entrée y sera donc toujours libre et gratuite et les programmations artistiques progresseront sur une large amplitude horaire en tenant compte de l'ensemble des usager·es du parc.

L'ensemble du site où est implanté l'événement, les activités et services qui y seront proposés seront en accès PMR.

Une campagne d'information spécifiquement à destination des habitant·es de l'arrondissement devra permettre de d'inclure les habitant·es du quartier.

Les boissons et nourritures servies à l'occasion des Open Airs devront prendre en considération les régimes alimentaires de chaque individu.

---

### **Objectif n°2 - des événements attentifs aux VH// ainsi qu'à toute forme d'attitudes oppressives ou discriminantes**

Parmi les artistes programmé·es, un objectif de parité est donné. Une attention particulière sera portée à la représentativité des minorités marginalisées, discriminées et invisibilisées. Un protocole de prévention et de réaction aux violences et harcèlements sexistes et sexuels sera mis en place par une équipe formée auprès d'un organisme agréé. Une équipe facilement identifiable sur le site et une campagne d'affichage préventive seront disponibles auprès du public pour permettre aux victimes et témoins d'alerter instantanément l'équipe organisatrice.

Un protocole de prévention visant à limiter les dommages sanitaires et sociaux liés aux comportements à risque sera également mis en place par une équipe sensibilisée. Du matériel de prévention et de la documentation seront mis à disposition gratuitement.



---

### Objectif n°3 - une politique de prévention et de gestion des risques

En amont des événements, les organisateurs fourniront aux riverain·es une information précise et exhaustive sur leur nature et leur durée. Une limite horaire de diffusion sonore a été fixée afin de limiter les nuisances sonores.

#### **de novembre à mars :**

du lundi soir au jeudi soir : 22h

du vendredi au samedi soir : 23h

les veilles de jours fériés : 23h

le dimanche soir : 20h

#### **d'avril à octobre :**

du lundi soir au jeudi soir : 23h

du vendredi au samedi soir : 23h30

les veilles de jours fériés : 23h30

le dimanche soir : 20h

De par la disposition des enceintes, les organisateurs veilleront à limiter au maximum la propagation des ondes sonores, en particulier des infrabasses.

Lors des événements, un contrôle continu avec enregistrement sera mis en place à l'aide d'un matériel de mesure adapté afin de respecter la réglementation en vigueur relative aux nuisances sonores. Des protections auditives seront disponibles gratuitement sur le site.

Les questions et retours d'expérience émis par les habitant·es pourront être déposés depuis une plateforme en ligne dédiée gérée par les organisateurs et consultable par la Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement.

En fin de saison, les organisateurs proposeront aux habitant·es, organisateurs, et à la Mairie une réunion publique pour faire un bilan collectif des réussites et point d'amélioration.



## ARTICLE 2

---

# Redevabilité environnementale

---

#### **Objectif n°4 - protection de la flore et de la faune**

Un nombre de toilettes suffisant sera mis à disposition. Une signalétique sera déployée invitant à prendre soin de l'écosystème et en particulier à ne pas uriner dans les espaces naturels.

---

#### **Objectif n°5 - gestion responsable de l'eau et de l'énergie**

Le recours à des points d'eau en libre-service se substituera à la vente de bouteille d'eau. Aucun produit chimique présentant un risque pour les écosystèmes ne sera utilisé sur le site. Les organisateurs n'auront pas recours à des groupes électrogènes. L'ensemble des éclairages déployés seront issus de technologies basse consommation.

---

#### **Objectif n°6 - promotion d'une alimentation responsable**

Les produits alimentaires et boissons seront issus prioritairement de filières locales : plats végétariens et prioritairement de saison.

---

#### **Objectif n°7 - promotion des mobilités douces**

La communication des événements informera les participant·es quant aux manières décarbonées de venir sur le parc (transport en commun, vélov, vélo). Une zone de parking à vélo sera aménagée à l'intérieur du parc. Une attention sera portée à proposer une programmation issue de la scène locale tandis que l'ensemble des artistes programmés seront incités à se déplacer en mode doux.



---

### **Objectif n°8 - réduire, réutiliser et recycler les déchets**

La production de déchets sur le site sera réduite à son minimum. Les plastiques à usage unique ne seront plus utilisés. Un système de recyclage performant et complet sera mis à disposition des participant·es.

---

### **Objectif n°9 - restituer les espaces naturels intacts**

Afin de ne pas impacter le bien-être des autres usagers du parc, deux sessions de nettoyage seront effectuées, d'abord le soir même puis le lendemain matin par les organisateurs afin de garantir l'absence de déchet sur le site et ses abords à la fin de l'événement.



## ARTICLE 3

---

# Coopération et mutualisation



---

## Objectif n°10 - s'engager dans une logique de mutualisations et coopérations

Les organisateurs d'open airs s'engagent dans une relation de coopération et l'entraide avec les autres associations utilisatrices du parc et la Mairie du 4e arrondissement.

Ils œuvreront à mettre en commun leurs expériences et connaissances, à mutualiser le matériel dont ils disposent pour s'apporter conseils et soutien afin d'œuvrer collectivement à l'optimisation de l'ensemble des opens airs de la saison.







## Les organisateurs

Charlotte  
MASTAIL  
Everybody's Trance

DAVID  
MESSINA

HIDDEN GARDEN MUSIC

Paul  
TISSIERA  
MAD GONE

dé'a Courcelle.  
HIGH BUDDY  
MAD GONE

Deborah Ruiz  
safari

JÉRÔME CALIN  
ORANGE STREET

Selène ROUSSON  
Infrason

Damien Serhier  
Asso. Blackout